



1 Les guerres de religion en France



2 Les destructions

(Gravure catholique, Anvers, 1588.)

À Cléry, les protestants détruisent le tombeau de Louis XI.

3 Des violences des deux côtés

« Il serait impossible de vous dire quelles cruautés barbares sont commises de part et d'autre. Là où le huguenot¹ est maître, il ruine toutes les images; il démolit les sépulcres et tombeaux; passant par Cléry, il a même détruit celui du roi Louis XI; il enlève tous les biens sacrés des églises. En échange de cela, le catholique tue, meurtrit, noie tous ceux qu'il connaît de cette secte, et les rivières en regorgent. Et parmi cela quelques-uns exécutent leurs vengeances privées sur leurs ennemis en profitant de la querelle publique. »

• Lettre d'Étienne Pasquier, 1588.

1. Le protestant.



4 Henri IV contre la Ligue, Arques (1589)

(Jacob Brunel, *Henri IV à la bataille d'Arques*, huile sur bois, vers 1600-1610, Musée national du château de Pau.)

Henri IV l'emporte contre les membres de la Ligue catholique, aux couleurs rouges de l'Espagne.

6 CHRONOLOGIE

1562 Massacre de protestants par le duc de Guise. Début des guerres de religion.

24 août 1572 Le roi Charles IX donne l'ordre de massacrer les chefs protestants réunis à Paris (massacre de la Saint-Barthélemy).

1589 Le protestant Henri de Navarre devient roi sous le nom d'Henri IV.

1589 Victoire d'Henri IV contre la Ligue catholique lors de la bataille d'Arques.

1593-1594 Henri IV se convertit au catholicisme, puis il se fait sacrer à Chartres.

1598 Henri IV promulgue l'édit de Nantes, qui tolère le protestantisme. Fin des guerres de religion.

5 L'édit de Nantes (1598)

L'édit comprend 92 articles.

« **Art. 3.** - Ordonnons que la religion catholique soit rétablie en tous les lieux et endroits de notre royaume pour y être paisiblement et librement exercée, sans aucun trouble ou empêchement.

Art. 6. - Avons permis et permettons à ceux de la religion prétendue réformée [religion protestante] de vivre partout dans notre royaume sans être vexés, brutalisés ni astreints à faire quelque chose contre leur conscience.

Art. 9. - Nous permettons à ceux de la religion prétendue réformée de continuer l'exercice public de leur religion là où elle existait en 1597.

Art. 11. - Davantage, nous ordonnons que dans les faubourgs d'une ville de chaque bailliage¹, en plus de celles déjà accordées, l'exercice de la religion prétendue réformée puisse se faire publiquement.

Art. 22. - Ordonnons qu'il ne sera fait ni différence, ni distinction entre les religions pour être admis dans les universités, collèges et écoles, dans les hôpitaux et les léproseries. »

■ D'après *L'édit de Nantes*, 1598.

¹ Une circonscription administrative.

- Doc. 1** | Montrez que la France connaît une guerre civile au nom de la religion. Quelles sont les puissances étrangères qui interviennent ?
- Doc. 1 et 3** | Qu'est-ce qui différencie les violences commises par les protestants de celles commises par les catholiques ?
- Doc. p. 149** | Pourquoi Charles IX a-t-il donné l'ordre du massacre de la Saint-Barthélemy ?
- Doc. 4 et 5** | Comment le roi Henri IV ramène-t-il la paix civile ?

5. J'analyse un document

Doc. 5 |

- Présentez le document.
- Comment est appelée la religion protestante dans l'édit de Nantes ? Pourquoi d'après vous ?
- Quels sont les droits accordés aux protestants ?
- Les droits des catholiques et des protestants sont-ils les mêmes ? Justifiez la réponse.